



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 193-1121 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE.

Avis public, vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 15 novembre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement d'emprunt 193-1121 concernant les travaux de remplacement de conduites d'eau potable.**

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 2 485 300 \$ pour faire effectuer tous les travaux nécessaires aux fins de remplacer les conduites d'eau potable et pour la confection des plans et devis définitifs pour l'exécution de ces travaux.

En vertu de l'article 1061 alinéas 5 du code municipal du Québec, ce règlement d'emprunt dont au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes n'est pas susceptible de faire l'objet d'un scrutin référendaire car il ne requiert que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 17^e jour de novembre 2021.

Julie Roberge
Directrice générale et secrétaire-trésorière